

Date de dépôt : 15 septembre 2014

Réponse du Conseil d'Etat

**à la question écrite urgente de Mme Christina Meissner :
Football : pourquoi inviter les hooligans chassés par d'autres
villes ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 juin 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

D'après les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS), les délits explosent aux abords des stades suisses. En 2013, le nombre de délits liés à la violence et survenus à proximité des stades a progressé de 13% par rapport à 2012. Les actes de violence à l'égard des forces de l'ordre ont progressé de 85% pendant ce laps de temps.

Face à ce déferlement de violence les cantons doivent mettre en place de lourds dispositifs de sécurité, avec les conséquences financières qui en résultent. A chaque derby explosif, les autorités sont contraintes de mobiliser leurs forces policières au risque de voir les biens publics et privés saccagés.

Les cantons et les villes refusent d'assumer seuls les coûts de la sécurité et souhaitent que les clubs de football ou de hockey, ou leur fédération respective, mettent la main au porte-monnaie. De leur côté, les clubs, dont beaucoup vivent financièrement, soutiennent qu'ils ne peuvent pas assumer ces coûts.

Suite aux énièmes incidents en marge d'une finale de la coupe de Suisse de football, le Conseiller d'Etat en charge du département de la sécurité et de l'économie a proposé que Genève accueille au stade de la Praille l'explosive rencontre, sans toutefois s'étendre sur les coûts que Genève aurait à assumer. Pour mémoire, l'Eurofoot 2008 a engendré d'après la Cour des comptes un coût direct pour l'Etat de Genève et l'ensemble des entités publiques de 39,9 millions. La police a effectué des heures

supplémentaires pour 9,4 millions alors qu'elles avaient été budgétées à hauteur de 4 millions.

Par ailleurs, le stade de la Praille ne se situe pas dans un quartier inhabité, comme annoncé, mais dans le périmètre du PAV dont la description sur le site internet de l'Etat est la suivante : « Il se situe dans un tissu urbain, économique et social, actif et vivant, et ne constitue dès lors pas une friche. Sa vocation d'extension de la ville dense devra se réaliser dans un processus de mutation progressive. »

La population et la soussignée peuvent comprendre les impératifs de rentabilisation du stade de la Praille, mais émet quelques doutes quant à l'idée d'accueillir des rencontres dont personne ne veut à n'importe quel prix.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. La proposition d'organiser la finale de la Coupe de Suisse de football à la Praille relève-t-elle de l'effet de manche ou d'une proposition du Conseil d'Etat in corpore ?**
- 2. A combien le Conseil d'Etat évalue-t-il les coûts de l'organisation d'une finale de la Coupe de Suisse de football à la Praille en incluant la rémunération des policiers mobilisés (salaires, heures supplémentaires) et les prestations appréciables en argent ?**
- 3. L'accueil de rencontres sportives à risque telles que les finales de coupe de Suisse au stade de la Praille est-il compatible avec la vocation du PAV et avec l'état de nos finances cantonales ?**

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Une des vocations du Stade de Genève – comme d'ailleurs de toutes infrastructures de ce type – est d'accueillir des compétitions sportives de haut niveau, dans différentes disciplines, telles que le football, le rugby ou encore – à l'occasion par exemple du *Winter Classic* – le hockey sur glace.

Cette vocation est parfaitement compatible avec le développement du secteur Praille-Acacias-Vernets.

Ainsi, après avoir accueilli des matches lors du Championnat d'Europe de football en 2008, le Stade de Genève est régulièrement le théâtre des rencontres de l'équipe de Suisse de football, tout comme de matches amicaux de niveau international.

Ces rencontres contribuent indubitablement au rayonnement sportif national et international de Genève et permettent d'offrir à la population une offre de grande qualité.

Proposer Genève pour accueillir une éventuelle finale de la Coupe de Suisse jouée au Stade de Genève s'inscrit dans la même logique, celle de la continuité en matière d'accueil de rencontres de haut niveau à Genève.

Renoncer à accueillir un tel événement en raison du comportement de certains supporters violents serait donner raison à ces derniers et priver les véritables *fans* de football de ce qui constitue la fête du football suisse.

Par ailleurs, on ne peut douter ici de la parfaite capacité de la police cantonale d'assurer la sécurité publique en marge d'un événement de ce type, pour lequel elle bénéficie d'un savoir-faire expérimenté de longue date.

Cela étant, il a été précisé à l'Association suisse de football – lors d'une rencontre qui s'est tenue le 15 août dernier – que si le Stade de Genève devait être retenu pour accueillir la finale 2015, tout ou partie des frais de police qui dépassent le cadre d'une manifestation sportive ordinaire, générés le cas échéant, serait à la charge de l'organisateur.

Au final, une éventuelle finale de la Coupe de Suisse à Genève ne ferait que s'inscrire dans la logique des événements que le Stade de Genève peut, voire doit, accueillir pour remplir sa vocation et serait organisée sans que les coûts liés à la sécurité du domaine public ne soient à la charge de l'Etat. Son évocation n'est donc en aucun cas un « effet de manche » et constitue en quelque sorte un « non-événement ».

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP